

A lire dans ce numéro

L'affiliation de la CTCC au CTC . . .	P. 3
Le Fonds de Défense professionnelle . . .	P. 5
Piquetage de la Cie Paquet Ltée	P. 6
Les résolutions du congrès	P. 7
La grève d'Arvida	P. 8
Le problème des employés d'hôpitaux . P.	9
La Vickers a besoin de ses ouvriers . . .	P. 10
News Digest	PP. 11-12



Vol. XXXIII — No 38

Ottawa, 4 octobre 1957

"Ils ont gagné leurs épaulettes!"



Les membres de l'Exécutif de la CTCC photographiés lors de leur première réunion après leur réélection, samedi dernier. On remarque, de gauche à droite sur la première rangée: MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; Gérard Picard, président général; Mlle Jeanne Duval de Montréal, 7e vice-présidente; M. le chan. Henri Pichette, aumônier général; debout, dans le même ordre: MM. Daniel Lessard, 6e vice-président; J.-Emile Hébert, trésorier; Angelo Forte, 5e vice-président; Joseph Parent, 3e vice-président; René Gosselin, 1er vice-président, et Adrien Plourde, 4e vice-président; M. Roger Mathieu, 2e vice-président, n'apparaît pas sur cette photo

LA CTCC APPUIE SES CHEFS

Tous les membres de l'exécutif de la CTCC ont été réélus à leur poste
— MM. Gérard Picard et Jean Marchand sont réélus par acclamation
— Une seule nouvelle figure: M Daniel Lessard de Thetford Mines qui succède à M. Rodolphe Hamel, démissionnaire

Malgré les nombreuses divergences d'opinions qui se sont manifestées au congrès de la CTCC qui avait lieu à Québec la semaine dernière, les 400 délégués au congrès de la CTCC ont exprimé sans équivoque leur confiance aux dirigeants sortant de charge de la CTCC.

Au milieu de tonnerres d'applaudissements et du refrain "Ils ont gagné leurs épaulettes", tous les membres de l'Exécutif sortant de charge ont été réélus à leur charge respective. Tous les membres de l'Exécutif, y compris MM. Gérard Picard, président général, Jean Marchand, secrétaire général et J.-Emile Hébert, trésorier, ont été réélus par acclamation, à l'exception de trois vice-présidents.

MM. René Gosselin, 1er vice-président; Roger Mathieu, 2e vice-président et Joseph Parent, 3e vice-président, ont été réélus par acclamation.

M. Adrien Plourde a battu, au scrutin secret, M. Louis-Philippe Boily au poste de 4e vice-président tandis que M. Angelo Forte l'a emporté sur M. Michel Chartrand, au poste de 5e vice-président.

Au poste de 6e vice-président, M. Daniel Lessard l'a emporté au premier tour de scrutin sur ses trois adversaires MM. Léopold Brisson, Rosario Gosselin et Evangéliste Moreau. Mlle Jeanne Duval, 7e vice-présidente l'a également emporté sur Mlle Gisèle Plante.

Le nouvel exécutif ne compte qu'une nouvelle figure, soit celle

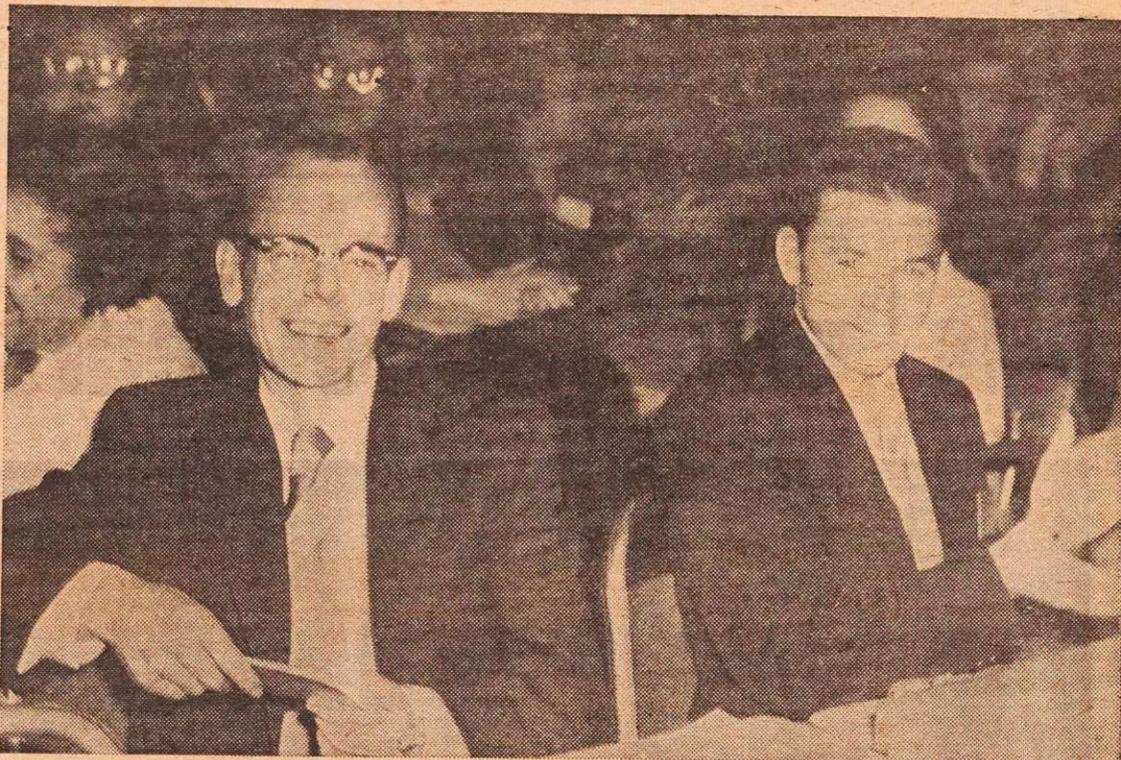
de M. Daniel Lessard qui succède à M. Rodolphe Hamel, qui ne brigait pas les suffrages.

Les élections qui ont eu lieu samedi après-midi dernier, à l'issue du trente-sixième congrès de la CTCC qui durait depuis une semaine, étaient sous la présidence de M. André Roy, président du Conseil central de Québec.

La veille au soir, à l'issue d'un débat qui s'est poursuivi jusqu'à 1.30 a.m., les délégués avaient également donné un vote de confiance non équivoque aux officiers de la CTCC à ses dirigeants et à son personnel.

Ce vote au bulletin secret, à la suite d'un débat amorcé par le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, affirmait la "confiance des délégués à l'endroit des dirigeants de la CTCC et leur appréciation pour leur attitude éclairée dans la direction et l'orientation de la CTCC au cours des dernières années" et condamnait M. René Perron, délégué du Syndicat des fonctionnaires municipaux d'Arvida, pour avoir, dans un rapport, accusé faussement et malicieusement les dirigeants de la CTCC ainsi que les dirigeants du Service d'Education d'avoir desservi les meilleurs intérêts des membres de la CTCC.

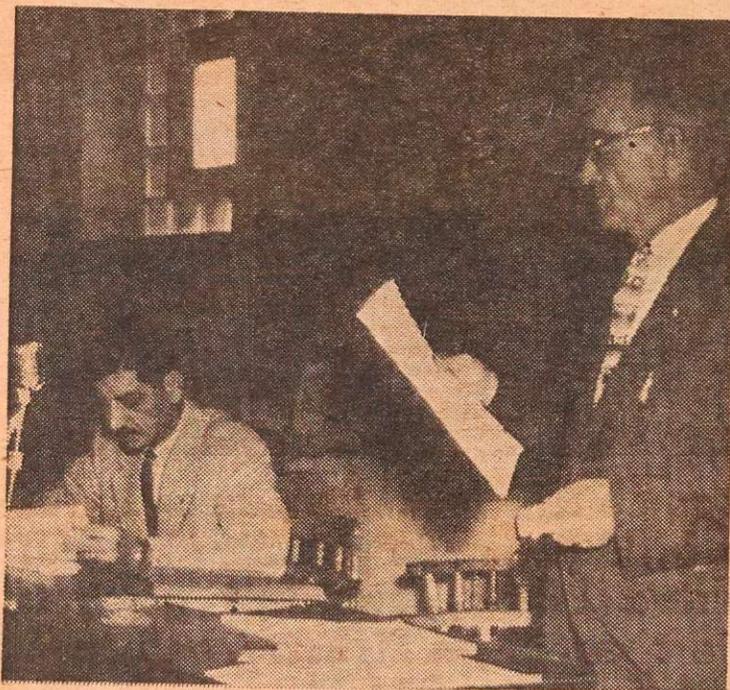
Après avoir refusé de désavouer son texte, le délégué Perron fut expulsé des séances du congrès.



M. Gérard Picard, président général de la CTCC, réélu par acclamation à ce poste samedi dernier à Québec aux applaudissements des délégués.



Le secrétaire général, M. Jean Marchand, a également été réélu par acclamation au chant de "Il a gagné ses épaulettes"!



MM. Roger Mathieu, 2e vice-président de la CTCC et J.-Emile Hébert, trésorier, tous deux réélus par acclamation à leurs postes respectifs.

La CTCC pose des conditions à son affiliation au CTC

Par un vote majoritaire de 204 à 189, le congrès de la CTCC a décidé de demander officiellement son affiliation au Congrès du Travail du Canada, à la suite d'un débat qui s'est poursuivi durant toute la journée de vendredi, sous la présidence de M. Roger Mathieu, v.-président de la C.T.C.C.

Cependant les délégués ont retranché, sur la proposition de M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, quatre articles du projet original préparé par le comité de l'unité syndicale composé de neuf membres.

Les dirigeants de la CTCC pourront donc rencontrer les chefs du CTC et discuter, sur une base pratique, la demande d'affiliation, dans les



M. René Gosselin présentant la résolution qui devait rallier la majorité du congrès sur l'unité syndicale et l'affiliation de la CTCC au CTC.

limites tracées par le congrès de 1957.

Il appartiendra maintenant au Congrès du Travail du Canada dont la convention aura lieu en avril prochain à Winnipeg s'il désire affilier la CTCC selon le projet d'entente adopté par le congrès de la CTCC.

D'après le projet adopté, la CTCC garderait son autonomie relativement à son expansion et ses structures professionnelles et régionales actuelles. Elle n'abandonnerait pas, non plus, ses fonctions de représentation législative dans la province de Québec et resterait indépendante de la Fédération des Travailleurs du Québec.

Le rapport du comité de l'unité syndicale, préparé conformément aux dispositions de la Constitution du Congrès du Travail du Canada, prévoyait que les conseils centraux affiliés à la CTCC devaient former un Conseil conjoint avec les Conseils du Travail du CTC dans un délai de deux ans après l'affiliation.

Le rapport prévoyait aussi que la CTCC cesserait, dans un délai de deux ans, d'agir comme organisme représentatif auprès des autorités provinciales et recommanderait à ses organismes affiliés de s'affilier à la Fédération des Travailleurs du Québec.

Un long débat

Dès l'ouverture du débat, il était évident que les opinions étaient très partagées. Les uns pour des raisons d'efficacité et de solidarité favorisaient l'adoption du rapport du comité de l'unité syndicale formé par le congrès de 1956. Ces partisans se recrutaient surtout chez les représentants de la Fédération de la Métallurgie, de l'Industrie minière et des Produits chimiques.

D'autres, comme les représentants de la Fédération du bâtiment et de la pulpe et du papier ont déclaré qu'il serait impossible de cohabiter avec des unions internationales qui veulent la destruction des syndicats catholiques. D'autres comme les représentants de la Fédération des corporations municipales et scolaires désirent obtenir l'avis de l'Épiscopat avant de s'affilier.

Après un long débat sur un amendement au rapport du comité présenté par M. André Roy, président du Conseil central de Québec et dont l'adoption aurait signifié la fin des pourparlers en vue de l'affiliation, un sous-amendement de M. Jean Marchand en vue de retourner le rapport au comité pour plus ample étude, fut renversé par le congrès par un vote de 205 à 192. C'est alors que M. Gosselin pré-

sentait un nouveau sous-amendement qui retranchait de la proposition principale les quatre paragraphes les plus contentieux et permettait à la CTCC de demander son affiliation sous certaines conditions.

A l'analyse du résultat final du vote, il est clair que l'accord est loin d'être fait au sujet de l'affiliation. Et même si le Congrès du Travail du Canada acceptait les conditions posées par la CTCC, il n'est pas sûr que cette décision rallierait les dissidents sur ce sujet, du moins un certain nombre.

Certains syndicats, dont ceux de la Pulpe et du Papier et du Bâtiment, qui ont toujours été en lutte ouverte contre les unions internationales de métier, changeront difficilement d'opinion tant que les unions internationales continueront leurs gestes d'hostilité à l'endroit de nos syndicats. On a cité les raids effectués par les unions internationales à La Tuque, à Shawinigan et à Grand-Mère dans l'industrie du papier et le sabotage de notre syndicat de la construction à Baie Comeau, l'hiver dernier.

Ce qui complique la situation, c'est que le Congrès du Travail du Canada ne peut exercer aucun contrôle sur ces unions et que, si par sa constitution actuelle, le Congrès du Travail du Canada, ne peut accepter l'affiliation de la CTCC en bloc si les fédérations qui en font partie et dont la juridiction est la même que certaines de nos fédérations s'opposent à notre affiliation en bloc.

De toute façon, le prochain congrès devra étudier de nouveau la question alors que la réponse du CTC à notre demande d'affiliation lui sera soumise. D'ici là, pourparlers et négociations devraient se poursuivre entre les représentants des parties.

Le comité des neuf

Les membres du comité chargé de poursuivre les négociations avec les représentants du CTC sont MM. Gérard Picard, président général de la CTCC; Jean Marchand, secrétaire général; Jean-Noël Godin de Montréal; Albert April de Québec; Adrian Plourde d'Arvida; Maurice Vassart de Shawinigan; Camille Larocque de Montréal; Ted Payne de Montréal; Roger Mathieu de Montréal et André Roy de Québec.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

Texte de la résolution sur l'affiliation

1. La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada demande officiellement son affiliation au Congrès du Travail du Canada.
2. La C.T.C.C. reconnaît que sa première obligation, dans l'éventualité d'une affiliation, est de se conformer à la constitution du Congrès du Travail du Canada, à la politique et aux règlements qui en découlent, en tenant compte, toutefois, des dispositions de la présente entente.
3. A compter de la date de son affiliation, la C.T.C.C. aura le statut d'une union nationale affiliée au Congrès du Travail du Canada. Il est convenu que tous les organismes affiliés à la C.T.C.C. font partie intégrante de cette union nationale.
4. Pour éviter toute confusion, la C.T.C.C. choisira un nom plus approprié à son nouveau statut.
5. La C.T.C.C. n'admet pas qu'on applique un traitement injuste à cause de la langue, de la nationalité, de la race, du sexe et de la religion. Elle tiendra compte de ce principe dans les modifications constitutionnelles qu'elle opérera à l'occasion de son affiliation au Congrès du Travail du Canada.
6. La C.T.C.C. conserve son entière autonomie en tout ce qui a trait à son orientation doctrinale, à son expansion et à ses structures internes et, la présente entente ne peut être interprétée comme modifiant ses caractéristiques propres ou portant atteinte à son intégrité.
7. A la suite de son affiliation au C.T.C., la C.T.C.C. cessera d'agir comme centrale syndicale sur le plan canadien et réexaminera l'opportunité de maintenir son affiliation à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC). Quant à ses représentants sur les Conseils et Commissions relevant de la juridiction fédérale (Ottawa), ils resteront en fonction, en qualité de représentants du Congrès du Travail du Canada, jusqu'à la fin de leur terme d'office ou jusqu'à ce que le Congrès leur ait désigné des successeurs.
8. La C.T.C.C. pourra tenir des Congrès, conformément à sa constitution, mais les résolutions adoptées seront transmises au Congrès du Travail du Canada, s'il s'agit de sujets relevant de la juridiction fédérale.
9. Lors de la prochaine Convention du Congrès du Travail du Canada, le Conseil Exécutif du C.T.C. s'engage à recommander un QUATRIÈME VICE-PRESIDENT pour la province de Québec.
10. Le Congrès du Travail du Canada continuera de publier dans les deux langues officielles sa Constitution, ses Règlements, sa Revue mensuelle et ses rapports et bulletins aux organisations affiliées. De plus, lors des Conventions régulières ou spéciales, un service de traduction simultanée des délibérations dans les deux langues officielles sera mis à la disposition de tous les délégués.
11. Les droits et privilèges reconnus à la C.T.C.C. dans la présente entente ne peuvent être modifiés que sur accord des parties.

SOREL

Le Syndicat National des Ouvriers du Fer du titane de Sorel vient de poser un geste qui a été vivement apprécié par les grévistes de l'aluminium d'Arvida.

Au cours d'une assemblée générale, le Syndicat a décidé de prélever un montant de \$1.00 par membre par mois pour venir en aide aux grévistes d'Arvida. Par ailleurs, il est entendu que la vente des Bons de Solidarité syndicale aux syndiqués reste également la politique du Syndicat.

Il est à souhaiter que ce geste ne passe pas inaperçu et que d'autres syndicats, conscients de l'enjeu de la lutte actuelle, adoptent des mesures semblables.

Note de la Rédaction

A cause de l'abondance de la matière par suite du congrès et du fait que nous n'avons pas publié la semaine dernière, nous devons reporter à une autre édition certains rapports du congrès ainsi que plusieurs nouvelles en provenance de nos corps affiliés, dont le règlement de la grève du gant qui s'est terminée à l'avantage des travailleurs.

Nous y reviendrons la semaine prochaine.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

Changements prévus dans la rédaction du journal LE TRAVAIL

Le congrès a indiqué à la Direction du journal LE TRAVAIL son désir de voir s'améliorer la rédaction du journal LE TRAVAIL.

Il a été convenu de donner suite à la résolution votée l'an dernier à l'effet d'engager un deuxième rédacteur qui serait en même temps chargé de la rédaction des pages anglaises.

Soulignant le retard dans les nouvelles, le congrès a demandé que ces nouvelles occupent un espace plus restreint dans le journal et que l'on se tourne vers des commentaires appropriés, la publication d'une page hebdomadaire sur l'éducation syndicale de base, des reportages sur les événements d'actualité d'intérêt général et des éditoriaux vulgarisés.

Le congrès a aussi deman-

dé que l'on consacre une page aux problèmes du travail chez les femmes dans chaque édition.

La problématique des cartes

Le congrès a également suggéré que chaque syndicat affilié nomme, à l'occasion des élections syndicales annuelles, un responsable du journal Le Travail. Ce responsable pourrait fournir de la matière de rédaction au

journal et compléter la signature des cartes exigées par le Ministère des Postes.

D'ici quelque temps, la Direction du journal LE TRAVAIL communiquera avec les conseils centraux à l'occasion de leur assemblée générale pour donner des détails sur la signature de ces cartes et la nomination d'un responsable dans chaque syndicat.

M. René Perron expulsé du congrès de la CTCC

Le délégué René Perron, secrétaire de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, a été expulsé du congrès de la CTCC vendredi soir dernier, après avoir refusé de désavouer un texte dont il était l'auteur et qui attaquait les dirigeants actuels de la CTCC ainsi que le Service d'Education.

Ce texte avait été rendu public lors du congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires à Québec en juillet dernier et il avait reçu un accueil favorable dans les journaux franchement hostiles à la CTCC et au syndicalisme en général, comme Notre Temps, de Montréal, Le Temps, de Québec, et le Bien Public des Trois-Rivières.

Le journal Le Travail avait refusé à M. René Bélanger, président de la Fédération, la permission de reproduire ce texte dans ses colonnes parce que ce texte allait à l'encontre de la politique établie par la CTCC et adoptée par le congrès de 1956 concernant l'unité syndicale.

Le texte attaquait également les dirigeants de la CTCC ainsi que le Service d'Education qui n'aurait été qu'un instrument de propagande et de noyautage des membres de la CTCC par les dirigeants en vue de faire approuver leur politique.

Après une discussion qui s'est terminée à 1 h. 30 a.m. samedi matin, le congrès a sévèrement blâmé le délégué Perron ainsi que la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires et exigé l'expulsion du délégué Perron s'il refusait de désavouer son texte.

Voici le texte de la résolution adoptée:

Les délégués du trente-sixième congrès de la CTCC à Québec en 1957

REAFFIRMENT l'entière liberté démocratique des corps affiliés à la CTCC et des délégués aux congrès de la CTCC;

REITERENT leur confiance à l'endroit des dirigeants de la CTCC et leur appréciation pour leur attitude éclairée dans la direction et l'orientation de la CTCC au cours des dernières années;

FELICITENT le directeur du Service d'Education, M. Fernand Jolicoeur et son adjoint, M. Jean-Paul Lefebvre, ainsi que le directeur du Service des Relations extérieures, M. Gérard Pelletier,



Mlle Jeanne Duval, de Montréal, réélue 7e vice-présidente de la CTCC.

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de septembre 1957.

Bourse de \$1,000.00

Noel Grégoire,
1595, D'Assise, Apt. 3,
Québec

Bourse de \$100.00

Fernand Petitclerc,
208, Taschereau, Québec

Bourse de \$50.00

Nazaire Houde,
1498, St-Vallier, Québec

6 BOURSES DE \$25.00

Mme Louis Laverdière,
492, Ste-Agnès, Qué. 8
Gaétan Thivierge,
66, de Gaspé, Québec

Alphonse Pouliot,
33, Blvd Pie XII, Qué.
Mme Bernard Morency,
2, rue Sax,
St-Romuald, Lévis

W. Goupil,
248, Du Roi Est, Qué.
Roland Dery,
11, rue Madone,
Villeneuve

15 BOURSES DE \$10.00

Mme Leould Paquet,
112, rue Jeanne Mance
Québec
J. A. Rochon,
155, Lessard, Loretteville
Alphonse Lévesque,
109, St-François O, Qué.
R. Bilodeau,
218, Des Franciscains,
Québec
Rodolphe Jalbert,
526, Royale,
Château Richer

Adrien Lantier,
89, rue Lessard,
Loretteville
Mme Pierrette Michaud,
63, rue St-Patrick, Qué.4
Henri Jolicoeur,
152, 7ième Rue, Limoilou
Marie-Anne Letourneau,
43, Ste-Sophie, Lauzon
Roger Samson,
2040, Nicolas Perrot,
Tr. Riv.

Mlle Lucia Blackburn,
20, Robert, Giffard
Mme Ant. Morissette,
2371, chem. des Foulons,
Sillery
Bruno Beaudoin,
175, St-Marcel,
Drummondville
Mme H. Hudon,
Mme Lucien Poirier,
209, de Jumonville, Qué.
785, 21ième Rue, Québec

45 BOURSES DE \$5.00

Albert Grondin,
1127, 2e ave, Québec
Hilda Larose,
594 3e ave, Québec
Gérard Giroux,
703, rue Champlain, Qué.
A. Lacasse,
433, rue Caron, Québec
Mlle Yvette Dumas,
292, de l'Eglise, Apt. 8
Québec
Henri Papillon,
153, 10e rue, Québec
Alfred Marcoux,
106, Salaberry, Québec
Jacques Gaumont,
C.P. 1045, Montmorency
Mme Arthur Laberge,
453, La Canardière,
Québec 3
Cécile Lefebvre,
2107, blvd Car. Villeneuve,
Québec
Aline Gauthier,
625, Calixa Lavallée,
Apt. 18, Québec
Mme Gérard Roberge,
801, 7e Rue Sud, Charny
Mme Omer Fergues,
567, St-Vallier O., Qué.
Arthur Poitras,
42, Ozanam, Québec
Armard Maranda,
10, St-Jean, Les Saules

Mme Gaudias Laverdière,
484, Ste-Agnès, Qué. 8
Théo Labrie,
524 St-Germain Québec
René Turcotte,
149, Blvd Benoît XV, Q.
Narcisse Petit,
626, Commerciale,
St-David,
Mme Vve Victor Ouellet,
1372, Edgar, Ancienne
Lorette
Mlle Murielle Morillon,
328, ave St-Sacrement,
Québec
Léopold Linteau,
122, ave Parent, Québec
Bernard Desrochers,
St-Etienne Lauzon, Lévis
Marie-Anne Drolet,
348, Hermine, Québec
Mme Joseph Gaudreau,
471, Des Franciscains,
Québec
Mme Paul Dubé,
364, Bagot, Québec
Thérèse Langlois,
314, du Roi, Québec
Fernand Dumas,
276, des Lilas Est, Qué.
D. Poisson,
223, St-Paul,
Ste-Monique Saules
Mme Louis Morisset,
1480, La Canardière, Q.

J. Albert Blais,
309, Ste-Hélène, Apt. 12,
Québec
René Shields,
550, Colombière Est, Q.
Pierre Belleau,
32, 1ère ave,
Chaudière Sta.
Solange Vidal,
65, Ave Maufils,
St-Pascal
Dr Paul Brochu,
2835, 1ère ave, Q.
Mme Armand Létourneau,
15, rue St-Ferdinand, Lévis
Mlle Emma Chrétien,
Château Frontenac, Qué.
Georgette Langlois,
476, De Mazenod, Qué.
Laurent Saucier,
Sanatorium St-Michel,
Roberval
Mme Gustave Langellier,
1445, blvd. l'Entente, Q.
Fernand Dupré,
1559, St-André, Montréal
David Bouffard,
68, St-Joachim, Québec
Carol Paré,
255, du Pont, Québec
Mme Arthur Tremblay,
341, 11e rue, Québec
Mme Isidore Carrier,
12, Guénette, Lévis

N.B.—Pour toutes informations, adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, boul. Charest, Québec. Téléphone LA. 4-4631.

pour leur dévouement et leur compétence à réaliser la promotion et la libération économique des travailleurs selon l'inspiration de l'Eglise;

BLAMENT sévèrement le confrère Perron d'avoir accusé fausement et malicieusement les dirigeants de la CTCC et les directeurs du Service d'Education et des Relations extérieures d'avoir asservi les meilleurs intérêts des membres de la CTCC;

EXIGENT que le confrère Perron désavoue par écrit, devant le présent congrès, le texte qu'il a présenté au congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires;

DEMANDENT que le confrère Perron soit expulsé du congrès s'il refuse de désavouer son texte.

Nouveau syndicat fondé à Disraeli

Le Fédération Nationale des Travailleurs du Bois ouvre vient de demander un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter quelque 45 employés de la compagnie Marius Ouellet de Disraeli.

Le nouveau syndicat, qui portera le nom de l'Association des Employés de l'Industrie du Meuble de Disraeli, tombera sous la juridiction du Conseil central de Sherbrooke.

C'est ce que vient d'annoncer M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, en précisant qu'un projet de convention collective de travail sera envoyé aux employeurs dès que la Commission des relations ouvrières aura accordé le certificat de reconnaissance syndicale.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Le "per capita" au Fonds de Défense professionnelle sera basé sur le revenu annuel moyen

Les hauts salariés sont prêts à verser plus que les petits et moyens salariés — Une somme de quelque \$200,000 de plus dans le Fonds de Défense par année

A la lumière du conflit d'Arvida et d'autres conflits majeurs qui peuvent survenir dans le mouvement, les délégués ont décidé d'augmenter sensiblement les revenus du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC et fixant le per capita de cet organisme sur le salaire annuel moyen des membres d'un syndicat.

L'on sait qu'à l'heure actuelle, le per capita uniforme pour tous les syndiqués de la CTCC est de 0.35 cents par membre par mois, de sorte que les revenus du Fonds de Défense professionnelle sont d'environ \$400,000 par année.

La nouvelle formule, d'après les estimés qui ont été faits, rapporterait une somme additionnelle de plus de \$200,000 ce qui placerait le Fonds en meilleure posture à l'occasion de conflits majeurs de longue durée et impliquant un grand nombre de travailleurs.

Répartition plus juste

Ce sont d'ailleurs les représentants des syndicats où sont payés les salaires les plus élevés qui ont présenté et appuyé fortement l'adoption du rapport du comité chargé d'étudier les nombreuses résolutions relatives au Fonds de Défense professionnelles.

Les syndicats de la métallurgie, des produits chimiques et

des mines dont les salaires de base dépassent \$1.70 l'heure, ont déclaré qu'ils étaient prêts à payer davantage pour augmenter les disponibilités du Fonds de Défense.

Ces syndicats qui doivent négocier avec de grosses entreprises sont d'ailleurs les plus exposés à faire la bataille parce que ce sont eux qui doivent enfoncer les structures actuelles de salaire. Ils sont en outre mieux placés que les autres pour obtenir des conditions de travail et de salaires meilleures que celles qui existent dans les autres industries.

Par suite de ces luttes et des victoires qu'ils remportent à cause de leur force économique plus grande, les industries plus légères ainsi que les services se trouvent obligés d'emboîter le pas.

Par ailleurs, si la CTCC voulait augmenter les disponibilités de son Fonds de Défense, elle pouvait difficilement demander une augmentation uniforme qui aurait frappé plus durement les petits et moyens salariés de l'industrie du Vêtement, du Commerce, des Services, etc.

Les services publics

Par ailleurs, le congrès a convenu que le taux actuel qui est de 0.35 cents par membre par mois, reste le même pour les employés régis par la Loi des Services publics et leurs salariés, soit les employés et fonctionnaires municipaux ainsi que les employés d'hôpitaux. La raison principale de cette exception, c'est que ces syndicats sont privés du droit de grève et ne sont pas appelés à profiter directement du Fonds de Défense professionnelle.

Par ailleurs, on a souligné que ces employés bénéficieraient indirectement des avantages obtenus par les employés qui ont le droit de faire la grève parce que dans une région donnée, les salaires ont tendance à s'équilibrer. On a aussi fait appel à leur solidarité syndicale.

Les modalités

Voici maintenant les modalités de cette nouvelle politique:

1.—Le revenu annuel moyen sera établi chaque année au 1er janvier pour être en vigueur le 1er juin.

2.—Ce revenu annuel moyen des membres d'un syndicat sera réparti sur une base hebdomadaire, de sorte que si, par manque de travail ou autre empêchement, le syndiqué ne gagne que pendant 40 semaines durant l'année, son salaire annuel sera divisé par 52 semaines.

3.—En cas de difficulté pour trouver le revenu annuel moyen, on se servira des statistiques du Bureau fédéral de la Statistique.

4.—En cas de conflit entre la CTCC et le syndicat concerné concernant le revenu annuel moyen devant servir à établir le per capita au Fonds de Défense professionnelle, c'est le Bureau fédéral qui tranchera le litige.

Pendant l'étude du litige, le syndicat concerné devra payer le minimum prévu ou le montant payé au début du conflit.

La fixation des taux

a) Pour les syndicats régis par la Loi des Services publics et leurs salariés, le taux actuel, soit 0.35 cents demeure;

b) Pour les autres syndicats, les taux suivants seront appliqués selon le revenu annuel moyen:

Pour les revenus allant jusqu'à \$44.9935 cents par membre par mois
Pour les revenus allant de \$45.00 à \$54.9945 cents par membre par mois
Pour les revenus allant de \$55.00 à \$64.9955 cents par membre par mois
Pour les revenus allant de \$65.00 à \$74.9965 cents par membre par mois
Pour les revenus allant de \$75.00 à \$84.9975 cents par membre par mois
Pour les revenus allant de \$85.00 et plus85 cents par membre par mois

Deux conventions signées dans l'industrie de la chaussure

Deux conventions dans l'industrie du cuir et de la chaussure viennent d'être signées à St-Hyacinthe. Il s'agit du Syndicat National des Travailleurs en Chaussures de cette ville et la compagnie J.-A.-M. Côté et du Syndicat National des tanneurs corroyeurs et con-

treforts et la Cie Duclos & Payant de cette ville.

La première entente prévoit des augmentations de salaire variant de 2 à 10 p. 100 d'augmentation ainsi qu'une fête chômée et payée de plus.

L'autre convention prévoit une augmentation de 9 cents l'heure aux employés de la

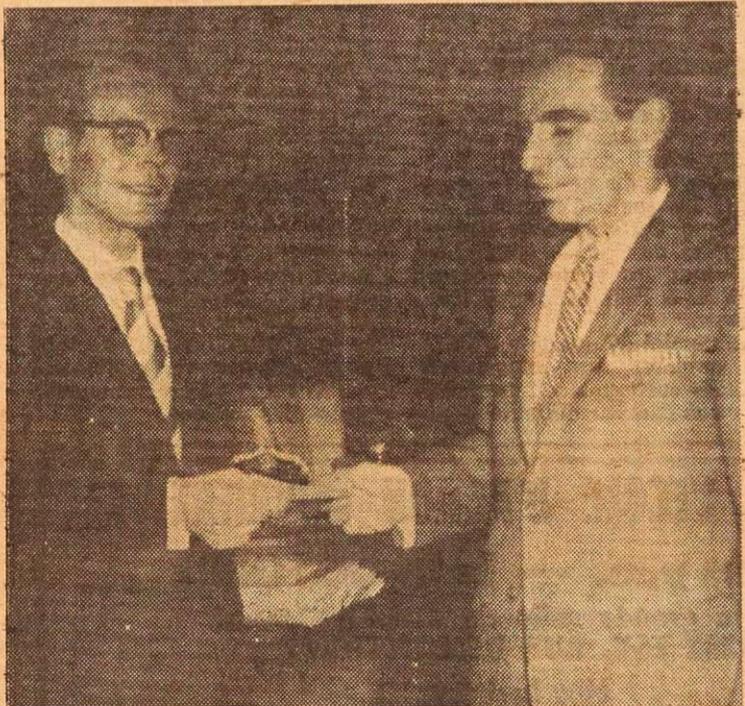
tannerie ainsi que la réduction de la semaine de travail de 2 heures par semaine avec pleine compensation. Les autres employés reçoivent une augmentation de 5 cents l'heure.

Une clause d'atelier syndical imparfait a été également introduite dans la convention.



M. Adrien Plourde, président du Syndicat d'Arvida et de la Fédération Nationale de la Métallurgie, expliquant aux congressistes ses raisons de voter en faveur d'un per capita basé sur le salaire moyen gagné par les membres d'un syndicat pour financer le Fonds de Défense professionnelle de la CTCC. Cette mesure devait être adoptée par le congrès.

DON AUX GREVISTES D'ARVIDA



M. Gérard Picard, président général de la CTCC, recevant des mains de M. Jean Philip, directeur régional, un chèque de \$5,000.00, un don de l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique aux grévistes d'Arvida.



Les dirigeants du mouvement ont donné l'exemple en participant au piquetage organisé vendredi soir dernier pour protester contre l'attitude antisyndicale de la Cie Paquet Ltée de Québec. Sur cette photo, on remarque MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; André Roy, président du Conseil central de Québec et M. Jean-Paul Marcotte, agent d'affaires du Conseil Central de Québec.

Les congressistes font le piquetage de la Cie Paquet

Vendredi soir dernier, les délégués du congrès de la CTCC ont fait du piquetage devant les établissements de la Cie Paquet Ltée de Québec en guise de protestation

contre les agissements de cet employeur qui, après avoir réussi à détruire le syndicat des employés, a congédié une vingtaine d'employés dont le seul crime était d'avoir été des piliers du syndicat dans cet établissement.

Le piquetage dont la nature était symbolique avait pour but d'attirer l'attention du public sur les agissements antisyndicaux de cet employeur qui tout en prêchant à son bénéfice l'achat chez nous et l'encouragement des maisons canadiennes-françaises, ne craint pas de saboter les institutions canadiennes-françaises comme le syndicat de ses employés.

Le congrès a également protesté contre l'attitude de la Commission des relations ouvrières dans cette affaire lorsqu'elle a refusé aux employés congédiés pour activités syndicales la permis-

sion de poursuivre l'employeur en vertu de la loi.

Le congrès a flétri l'attitude de la CRO qui, une fois de plus, s'est moqué du droit d'association des travailleurs.

Si vous avez déménagé...

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

Décès de M. Geo.-Aimé Gagnon, président de la FMIC

Les délégués au congrès de la CTCC ont appris avec peine jeudi soir le décès de M. Georges-Aimé Gagnon, président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, survenu à sa chambre d'hôtel, qu'il occupait pour la durée du congrès. Immédiatement, le congrès s'est ajourné en signe de deuil.

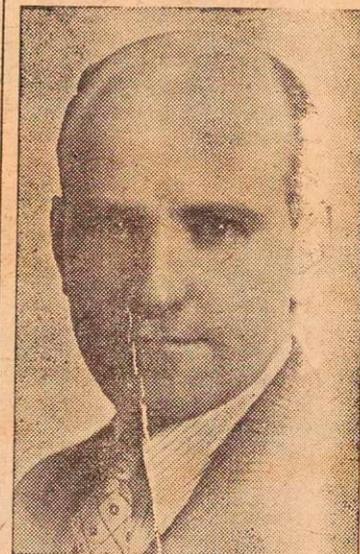
Natif de Chicoutimi, M. Gagnon, qui était âgé de 49 ans, avait fait ses débuts dans l'imprimerie aux ateliers du Progrès du Saguenay.

Venu très jeune au syndicalisme, il s'était donné pour mission d'organiser les travailleurs de l'industrie de l'imprimerie de la province et avait pris une part active à la consolidation de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada dont il fut le président pendant une vingtaine d'années.

Il fut également pendant plusieurs années président du Conseil central de Montréal qui devait, par la suite, le déléguer à l'Hôtel de ville de Montréal comme conseiller de la classe "C". Pendant trois mois, il occupa la charge de pro-maire de la ville de Montréal.

Orateur puissant, connaissant à fond les lois ouvrières ainsi que les procédures et règlements des différents organismes, il était écouté dans toutes les assemblées syndicales même s'il exprimait des opinions divergentes.

Sa mort cause un vide au sein du mouvement en général et principalement à la Fédération de l'Imprimerie du Canada dont



M. Geo.-Aimé Gagnon, président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, décédé subitement à Québec, la semaine dernière pendant le congrès de la CTCC.

il était l'âme dirigeante depuis des années.

A la famille éprouvée, à ses confrères de travail dans le mouvement et aux syndiqués de l'imprimerie, le journal LE TRAVAIL exprime ses sincères condoléances.

MONTREAL

Invitation aux syndiqués

Le Comité d'Education du Conseil central de Montréal invite tous les officiers de syndicats, les permanents syndicaux et les membres de syndicats ainsi que leur épouse pour l'ouverture des soirées d'étude de l'Ecole d'Action Ouvrière.

Une formule nouvelle

Cette année, les syndiqués auront le choix entre cinq sections: la négociation collective, les questions économiques, les sciences politiques, l'économie domestique et la législation syndicale. Tous les mardi soir, les participants aux cinq sections se réuniront à l'édifice des syndicats pour poursuivre leur étude sous la direction d'un spécialiste invité.

Rien n'empêche un militant syndical de s'inscrire à la section "négociation collective", par exemple, tandis que son épouse suivra les cours d'économie domestique. Cette nouvelle section discutera du budget familial et de toutes les autres questions relatives à l'administration d'un ménage.

Le Comité d'Education a tenté de préparer un programme d'études suffisamment diversifié pour que tous les militants syndi-

caux, quelle que soit leur expérience acquise, puissent apprendre quelque chose.

Les professeurs

Les spécialistes qui ont bien voulu fournir leur concours pour notre Ecole d'Action Ouvrière seront à la disposition de leur groupe respectif. Leur intention est de favoriser la plus grande participation possible de tous les membres du groupe. Toutefois, les discussions en équipe ne pourraient suffire quand on propose d'étudier des questions complexes comme: le chômage (en économique) — la constitution canadienne (en science politique). Aussi, nos soirées d'étude seront partagées entre la discussion libre et l'exposé du "professeur" — Cependant, c'est le groupe lui-même qui dressera, dès la première soirée, la liste des questions et des problèmes qui formeront le programme de chacune des sections.

GRANDE SOIREE D'OUVERTURE DE L'ECOLE D'ACTION OUVRIERE

à 8 hres p.m. — le 15 OCTOBRE

dans la grande salle du Conseil Central
1231 EST, RUE DEMONTIGNY

Nos invités:

PIERRE HARVEY — économiste, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
P.-E. TRUDEAU — économiste, avocat et spécialiste des questions politiques.
JEAN-PAUL GEOFFROY — avocat, conseiller technique à la C.T.C.C.
JEAN BLAIS — secrétaire-général de la L.O.C.

- Exposé du programme de l'Ecole
- Echanges de vues avec nos invités sur les problèmes qui seront discutés dans chacune des sections.
- Rafraîchissements offerts par le Comité d'Education.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement, un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 LES IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Nombreuses résolutions adoptées au congrès de la CTCC

Le congrès de la CTCC avait à disposer d'un volumineux feuillet de 72 résolutions envoyées par les corps affiliés. Les unes traitaient de politique générale, des autres de régie interne proprement dite.

Voici les principales résolutions adoptées :

La Loi des Accidents de travail

A la suite d'exposés faits par de nombreux délégués sur l'application de la Loi des Accidents de Travail, le congrès a adopté une résolution demandant à la CTCC de faire les démarches nécessaires pour que les témoins oculaires d'un accident mortel soient convoqués à l'enquête du coroner de manière que tous les faits et circonstances de ces accidents soient clairement établis et que les vrais coupables de ces accidents soient désignés.

Au cours de la discussion, on a établi que dans plusieurs cas d'accidents de travail mortel, dans les chantiers de la construction et dans les moulins à papier, les témoins oculaires de ces accidents qui auraient permis d'éta-

blir les véritables responsabilités, n'avaient pas été assignés. On a aussi souligné que dans certains chantiers fermés, les compagnies n'assignent que des témoins de leur choix.

L'instruction publique

La CTCC regrette que, faute de revenus nécessaires suffisants, les universités se soient vues dans l'obligation d'augmenter de façon considérable les frais de scolarité, ce qui rend encore plus difficile l'accession des enfants des familles ouvrières aux études supérieures. En conséquence, la CTCC réclame vigoureusement du gouvernement provincial des augmentations substantielles dans les subventions qui sont présentement accordées aux universités. Elle réclame également que la liberté académique soit intégralement respectée. De plus, elle réclame l'établissement de l'instruction gratuite à tous les niveaux de l'enseignement et, en vue d'obtenir cette dernière revendication, que le Congrès charge l'Exécutif et le Bureau confédéral de prendre les mesures nécessaires pour mettre au point, en collaboration avec d'autres associations inté-

ressées, un programme dans le but d'obtenir la réalisation de cet objectif.

L'assurance-automobile

Le congrès a également demandé que la CTCC intervienne auprès du gouvernement provincial pour l'établissement d'un régime d'assurance-automobile obligatoire sous la régie de l'Etat. On a souligné que dans les provinces où ce régime est établi, les taux d'assurance-automobile sont de beaucoup moins élevés que dans la province de Québec.

L'assurance-santé

Le congrès a aussi voté en faveur d'une résolution demandant à la CTCC de faire pression auprès du gouvernement provincial afin qu'il collabore avec le gouvernement fédéral à l'établissement d'une législation concurrente en vue d'établir un plan d'assurance-santé. A ce sujet, le congrès a également demandé que les lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu soient amendées de façon à ce que tous les frais médicaux, chirurgicaux et hospitaliers ainsi que toute prime versée pour défrayer l'assurance-santé soient déduits du revenu imposable des contribuables.

La Cie de téléphone Bell

La CTCC a protesté contre la hausse de tarifs que vient de demander la Cie de téléphone Bell et a chargé le Bureau confédéral de la CTCC de préparer, en collaboration avec les autres centrales syndicales si possible, un mémoire à la Commission des Transports à Ottawa, protestant contre les abus de la Cie de Téléphone Bell.

Le logement

Le congrès a également protesté contre la récente hausse de l'intérêt de 5½ à 6 p. 100 sur les prêts hypothécaires par la Banque du Canada et a réitéré sa politique concernant le logement soit des prêts directs à un taux d'intérêt très bas et la remise sur un plus grand nombre d'années.

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

L'émission du 7 octobre sera consacrée à une revue de la situation ouvrière au Canada français. M. l'abbé Gilbert Pourchet, sociologue, attaché à la Mission ouvrière de France, nous donne ses impressions à la suite d'un voyage d'étude qu'il vient d'accomplir au Canada.

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.
ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE
COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT

Le président général de la C.T.C.C., le confrère Gérard Picard sera l'invité à l'émission "La Vie ouvrière", les 14, 21 et 28 octobre courant et commentera la législation ouvrière du Québec.

Les fonctionnaires de Montréal étaient là



Malgré l'opposition de M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada, les délégués du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal ont pu, avec l'assentiment de la majorité des congressistes, prendre part aux délibérations. Le Syndicat des Fonctionnaires et la Fédération à laquelle ils sont affiliés ont actuellement un différend que doit trancher un comité formé par le Bureau confédéral de la CTCC. Sur la photo, on remarque M. René Constant, président; Robert Langlois, vice-président et Amédée Parent, directeur.

Nouvelle figure sur l'Exécutif



M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération de l'Industrie minière et président du Conseil central de Thetford, élu 6e vice-président de la CTCC, en remplacement de M. Rodolphe Hamel qui ne brigait pas les suffrages. M. Lessard est la seule nouvelle figure sur l'Exécutif de la CTCC.

La CTCC condamne le travail du dimanche

Au cours de son congrès, la CTCC a vigoureusement dénoncé les abus concernant la non-observance de la Loi du dimanche et demandé à tous ses organismes affiliés de prévoir des clauses dans les conventions collectives dans le but de mettre fin à cette pratique des compagnies de forcer les employés à travailler le dimanche même quand il ne s'agit pas d'opérations continues.

Certains délégués ont affirmé que dans l'Ungava, les employés de l'Iron Ore travaillent sept jours par semaine et que le travail du dimanche avait été toléré à la Gaspé Copper Mine. On a aussi souligné que dans les mines de l'Abitibi, le travail du dimanche est pratique courante.

On a également cité la Lettre pastorale de Son Excellence Mgr Pelletier, évêque des Trois-Rivières au sujet du travail du dimanche alors qu'il déplorait le fait qu'il est possible de compter autant d'automobiles devant les portes de certaines usines des Trois-Rivières le dimanche comme les jours de semaine. Le délégué Chartrand a ajouté que c'est l'une des raisons pour lesquelles les statistiques montrent un salaire moyen très élevé aux Trois-Rivières.

Les délégués ont également invité le gouvernement provincial à nommer des inspecteurs pour faire respecter la loi du dimanche en spécifiant que les travailleurs qui porteraient plainte au sujet du travail du dimanche ne soient pas obligés de s'identifier comme plaignants dans ces causes car autrement, ils courent le risque de se faire congédier par leurs employeurs.



La grève à Arvida

par Auguste Vanistendael

Nous reproduisons de Labor, organe de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, une étude sur la grève d'Arvida, par le secrétaire général de la CISC à laquelle est affiliée la CTCC.

M. Vanistendael qui est venu au Canada, au cours de l'été, a rencontré les grévistes d'Arvida et a pu se rendre compte de l'ampleur de la lutte que faisaient les métallos d'Arvida.

Après avoir analysé la situation syndicale au Canada, il termine par un vibrant éloge de l'organisation de la grève, de la solidarité syndicale des grévistes et de tout le mouvement de la CTCC.

L'unification du mouvement syndical canadien au sommet n'a toujours pas réussi à mettre fin aux divergences locales entre les différentes fédérations syndicales.

Etant de passage au Canada lorsque la grève d'Arvida venait d'éclater, j'ai saisi l'occasion pour prendre contact avec les dirigeants de la C.T.C.C. ainsi qu'avec ceux des syndicats d'ouvriers des usines d'aluminium d'Arvida, avec les grévistes eux-mêmes, et plus particulièrement avec les piquets de grève. J'ai été frappé par le fait que l'organisation syndicale y est essentiellement axée sur les grandes entreprises, tandis que les firmes de moindre envergure, qui occupent cependant la majeure partie des ouvriers, ne comptent pour ainsi dire pas en matière d'organisation syndicale.

Celle-ci est avant tout l'agent négociateur de la convention collective, laquelle est conclue sur la base de l'entreprise.

Le système qui consiste à mener des pourparlers au niveau de l'industrie, tel qu'il est en usage dans la plupart des pays d'Europe n'existe pas en Amérique du Nord, si bien que les conditions de travail et de salaire n'y sont garanties que dans les usines couvertes par la convention collective.

Les employeurs n'ont toujours pas appris à respecter et à reconnaître le syndicalisme comme tel et, sous le couvert de la "Free Enterprise" ils donnent un petit échantillon de "lutte de classes", dont le plus endurci des marxistes de chez nous pourrait encore beaucoup apprendre...

En effet, dès lors qu'ils parviennent à faire tourner leurs usines sans l'intervention des syndicats, les patrons ne manqueront pas de faire, en ignorant froidement le mouvement syndical.

Nous avons l'impression que l'extension prise par le mouvement de grève est due, en grande partie, au système appliqué en matière de négociations collectives. A la revendication formulée par les ouvriers d'Arvida et demandant la conclusion d'une convention collective unique couvrant les différentes usines de la compagnie d'aluminium, on a objecté que cette demande n'était pas raisonnable.

Aucun dirigeant syndical en Europe ne comprendra qu'on puisse qualifier une telle requête de déraisonnable. D'autre part, ce n'est certainement pas pour des considérations d'ordre financier que l'ALCAN ne pourrait pas donner satisfaction aux travailleurs. Au contraire, les bénéfices qu'elle a réalisés sont énormes et la compagnie n'a cessé de prendre de l'extension au cours de ces dernières années.

L'intransigeance de la direction de la compagnie trouve peut-être davantage son origine dans cette conception — combien déconcertante! — que les ouvriers de la province

française du Canada ne sauraient que faire des salaires élevés qui leur seraient accordés.

C'est là probablement le premier argument avancé du côté patronal dans l'histoire du relèvement des salaires, et il semble qu'il doive être aussi le dernier. Le même argument n'est-il d'ailleurs pas invoqué par les employeurs blancs en Afrique, pour décliner les revendications de leurs ouvriers noirs?

Au moment de ma visite à Arvida, la grève avait à peine éclaté depuis quelques jours, tout le monde était plein d'enthousiasme, il suffisait de monter à la tribune et de tenir des propos simplement raisonnables aux ouvriers pour recueillir de vibrantes acclamations.

On pouvait discerner, dans cet enthousiasme, une double dimension: la première était un tel échantillon d'esprit d'organisation, pour lequel Adrien Plourde, président de la Fédération des métallurgistes de la C.T.C.C., et ses collaborateurs méritent les plus vifs éloges.

En faisant le tour des piquets de grève, stationnés à l'entrée des usines, j'ai eu l'occasion de parler aux ouvriers mêmes et j'ai été frappé de voir combien ils étaient sûrs de leur fait, et résolu à persévérer dans la défense de leur juste cause. J'ai admiré aussi la compétence avec laquelle étaient organisés ces piquets de grève, si bien qu'à aucun moment les portes des usines n'étaient laissées sans garde.

Une seconde dimension par laquelle j'ai été particulièrement frappé, est celle de la solidarité: ces ouvriers étaient parfaitement conscients du fait qu'ils ne luttaient pas pour leurs seuls intérêts personnels, mais que, tant du point de vue de la liberté syndicale que des conditions de salaire et de travail, cette lutte était, en même temps, menée pour tous les travailleurs canadiens qui dépendent ou qui viendraient à dépendre de capitaux étrangers. Cette dernière dimension paraissait avoir saisi l'ensemble de la population d'Arvida et des communes environnantes. Il était reconfortant de voir la solidarité dont les commerçants et les professions libérales faisaient preuve à l'égard des grévistes et la générosité qu'ils déployaient à les soutenir. Mais, bien plus que sur la population, les ouvriers d'Arvida comptaient sur leurs camarades, canadiens et étrangers, du mouvement syndical chrétien. Ils n'ignoraient pas qu'une grève coûte cher et que, sans secours, les grévistes peuvent difficilement tenir. Mais les manifestations de sympathie, ainsi que les dons en argent, ont afflué de toutes parts.

Voici que la C.T.C.C., s'intéressant sérieusement à l'affaire, a entrepris de réunir un montant de \$500,000 pour un prêt de solidarité destiné à permettre aux grévistes de poursuivre la grève, au besoin, pendant plusieurs semaines. Je suis persuadé que l'action des ouvriers d'Arvida trouvera des échos dans le monde entier et que, partout, les métallurgistes — toujours si ouverts à la solidarité ouvrière — ne manqueront pas de donner leur appui, tant moral que pécuniaire, à leurs camarades d'Arvida. L'Internationale chrétienne des Métallurgistes a déjà fait parvenir un don qui, sans pouvoir apporter une solution à la grève, revêt une signification bien plus grande que l'obtention éventuelle de sommes beaucoup plus considérables de source canadienne. En effet, c'est la toute première fois dans l'histoire que des travailleurs européens appuient effectivement une action de grève menée par des ouvriers américains.

Je ne puis terminer cet article qu'en félicitant les dirigeants de la C.T.C.C., ainsi que les différents syndicats de métallurgistes, pour leurs efforts soutenus en vue d'arriver à une solution du conflit.

Les travailleurs chrétiens, dans le monde entier, espèrent que l'épreuve de force d'Arvida se soldera par une solution qui donnera entière satisfaction aux ouvriers!

Quiconque a suivi l'évolution de la situation économique au Canada, au cours de ces dernières années, a certainement été frappé par l'importance des capitaux américains qui ont été investis dans ce vaste territoire aux possibilités économiques illimitées.

Malheureusement, il semble que la "Free Enterprise", aux Etats-Unis, n'ait pas encore beaucoup appris. On aurait pu s'attendre à ce que les chefs d'entreprise, en créant des usines en dehors des E.-U., se fussent inspirés des réalisations sociales atteintes dans leur propre pays. Mais tel n'a pas été le cas, dans les fabriques d'aluminium encore moins qu'ailleurs.

On sait que l'ALCAN (Aluminum Company of Canada) est très étroitement associée avec l'ALCOA (Aluminum Company of America) et que ce trust contrôle un grand nombre d'usines éparpillées dans le monde entier. Il possède notamment des succursales en Suisse, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'ALCAN possède onze usines dans la partie francophone du Canada et, bien que les ouvriers de ces usines effectuent les mêmes opérations, aux mêmes machines, la rémunération et les autres conditions de travail varient considérablement. D'une manière générale, les salaires dans l'industrie de l'aluminium se situent d'ailleurs à un niveau très inférieur par rapport aux autres branches. En tout cas, aucune comparaison n'est possible avec les Etats-Unis. Alors que bon nombre d'usines au Canada français, paient déjà un salaire horaire de \$1.80, celui-ci n'atteint que \$1.50 dans les fabriques d'aluminium d'Arvida.

L'ALCAN est la seconde firme du Canada par ordre d'importance. Les usines d'Arvida occupent à elles seules plus de 7,000 ouvriers et employés. Les ouvriers viennent de suspendre le travail, après avoir négocié vainement pendant des mois pour amener la direction des usines à signer un contrat satisfaisant en matière de salaire.

Ces négociations tendaient évidemment, en tout premier lieu, à obtenir une augmentation directe des salaires, mais elles visaient en outre à l'obtention d'une série de dispositions secondaires concernant l'activité syndicale dans les usines mêmes, ainsi qu'une rétribution spéciale en fonction de l'ancienneté et le règlement d'un certain nombre de griefs. Les ouvriers demandent également que les différentes entreprises de l'ALCAN soient couvertes par une convention salariale unique, afin que les pourparlers, engagés en vue du renouvellement de cette convention pour les différentes usines, puissent aboutir à des résultats comparables.

On sait qu'au Canada les négociations concernant les conventions collectives se font au niveau de l'entreprise. Les conventions réglant les salaires et autres conditions de travail sur le plan de l'industrie y sont inconnues. Cependant, ce système ne s'est pas généralisé en Amérique du Nord, à l'exclusion de tout autre. En effet, les "United Mineworkers of America", sous la direction de John Lewis, par exemple, disposent d'une sorte de convention collective à l'échelon de l'industrie. Dans le secteur du vêtement, Dubinsky a obtenu un résultat analogue. Il y a encore d'autres exemples, celui de l'industrie sidérurgique notamment, qui a sans doute inspiré le plus directement les ouvriers du Canada français dans leur action, d'autant plus que ce n'est pas toujours la C.T.C.C. qui mène les pourparlers dans les usines de l'ALCAN. A Arvida, c'est la C.T.C.C. qui détient la majorité et qui, partant, est seule habilitée à négocier; mais, dans les autres usines, les ouvriers appartiennent également à la "United Steelworkers", apparentée à la C.I.O. américaine, et aux "International Unions", qui présentent plus d'affinités avec l'American Federation of Labor.

Le problème des employés d'hôpitaux

**A 60 cents dans la piastre ???
Non... à 38 cents dans la piastre !!!**

En 1955, le Bureau Fédéral de la Statistique établissait le coût moyen d'hospitalisation dans les Hôpitaux généraux de la Province de Québec à \$14.42 par jour. Dans son analyse de la situation financière des hôpitaux généraux, les mêmes statistiques évaluent à une proportion de 59% le coût des salaires et traitements bruts. Ce qui voudrait dire que le salaire moyen de tous les salariés dans les hôpitaux de la Province, en 1955, s'établirait à \$8.50 par jour.

Or, le Comité Paritaire des Services hospitaliers de Québec Inc. publiait, en 1953, les moyennes de salaires payés dans la juridiction territoriale du décret 3824. Ces moyennes couvrent 5,700 salariés travaillant dans les hôpitaux de l'est de la province. Comme limite territoriale, on peut facilement imaginer le territoire à partir de Drummondville, Arthabaska, Nicolet, Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque et toutes les maisons d'hospitalisation de Québec et la région, la Beauce, le bas du fleuve, la Gaspésie et le Saguenay-Lac St-Jean en définitive, l'est de la province. La moyenne de salaires payés à tous les employés masculins et féminins de cette juridiction s'établissait à \$5.215 par jour. L'année 1953 marque la mort lente mais sûre du décret 3824. De 1953 à 1955, il n'y eut aucune augmentation de salaires négociée collectivement. Pour les hôpitaux de la ville de Québec et région la première augmentation de salaire négociée

se situe au 15 juin 1955, au taux de \$1.00 par semaine. On peut, à la vérité, se montrer fort généreux en affirmant, qu'en 1955, le taux moyen s'établissait, dans le territoire du décret, à \$5.50 par jour. En proportion, cela signifie que le taux moyen de salaires, pour les salariés régis par le décret, représente 38.1 p. 100 du coût total moyen d'hospitalisation.

Ces chiffres, nous l'avons dit, n'ont aucune valeur absolue, mais ils nous révèlent tout de même que si l'on affirme que les salaires et les traitements bruts, dans les hôpitaux, représentent jusqu'à 60 p. 100 des frais d'hospitalisation on affirme probablement l'exacte vérité, mais on ne fait pas la part des choses en imputant cette proportion aux seuls petits salariés qui gagnent, en moyenne, \$5.50 par jour.

En résumé: \$14.42 c'est bien le coût moyen d'hospitalisation, pour la province, en 1955; \$8.50, ou 59 p. 100 représente bien le salaire moyen de tous les salariés d'hôpitaux mais, \$5.50 ou 38.1 p. 100 de ce coût, c'est bien aussi le salaire moyen gagné quotidiennement par les petits salariés qui ne sont pas des techniciens spécialisés, des médecins, des religieuses ou des administrateurs ou des personnes attachées à l'administration.

Et le lecteur, à peu de différence près, peut transposer ces données aux hôpitaux de l'ouest de la province.

On constate donc, une fois de plus, que l'opinion publique peut être facilement amenée à placer sur les épaules des salariés d'hôpitaux un injuste fardeau et une fausse responsabilité en les rendant premiers et uniques responsables des frais élevés d'hospitalisation. Il est temps qu'on l'écrive et que les syndiqués le sachent et le répètent.

(à suivre)

Jacques ARCHAMBAULT

PORT-ALFRED

Il y a quelques jours avait lieu à Port-Alfred une assemblée générale au cours de laquelle on élisait l'Exécutif du Syndicat des Travailleurs du chemin de fer Roberval-Saguenay. Ont été élus, MM. Laurier Fortin, président; Maurice Dallaire, 1er vice-président; Paul Bouchard 2e vice-président; Fernand Girard secrétaire-correspondant; Raymond Morneau, secrétaire-trésorier; Maurice Boucher, René Desagné, et Victor Jean directeurs; Joseph Tremblay sentinelle. Les élections étaient sous la présidence de M. Roland Martel, secrétaire du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida.

ASSURANCE GROUPE

**Plus vite
SUR PIED!**

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15



CES OBLIGATIONS PRÉPARENT L'AVENIR

Que sera-t-elle plus tard? Une musicienne accomplie, une grande vedette, une femme modèle ou un ange de charité?

Achetées maintenant, les Obligations d'Épargne du Canada fourniront l'aide nécessaire quand viendront les années de couvent... l'achat du trousseau ou la fondation d'un foyer... tout ce qui contribue à un avenir ensoleillé.

Qu'un besoin pressant se présente, les Obligations d'Épargne du Canada sont encaissables en tout temps à leur prix d'achat, plus les intérêts courus.

Achetez aujourd'hui même des Obligations d'Épargne du Canada. Vous pouvez les obtenir de votre banque, courtier de placement, société de fiducie ou de votre employeur.

Achetez
**DES
OBLIGATIONS
D'ÉPARGNE
DU CANADA**

Meilleures que jamais - Intérêt: premiers 2 ans 3¼% - 11 années suivantes 4¼%

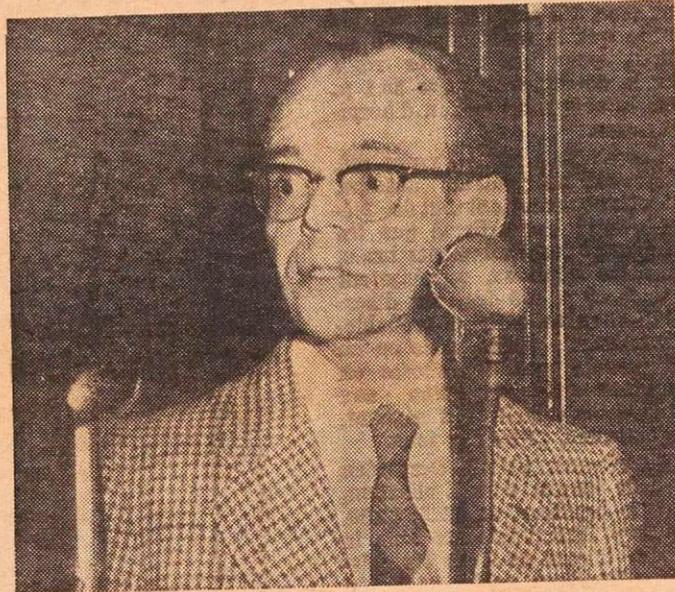
L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Ni la décision de la CRO ni les procédures légales ne construiront de bateaux à la Canadian Vickers

La décision de la CRO d'ordonner à la Canadian Vickers d'ouvrir ses portes comme à l'habitude et aux travailleurs actuellement en assemblée de retourner au travail mercredi matin, sous peine de décertification de leur union a fait dire à l'un de ses dirigeants que les décisions de la Commission des relations ouvrières et les procédures légales que la compagnie et la CRO voudront prendre ne construiront pas de bateaux à la Canadian Vickers.



M. Philippe Girard donnant lecture de la décision de la Commission des relations ouvrières concernant la demande de décertification faite par la Vickers.



M. Gérard Picard expliquant aux membres de l'Union des employés de Vickers les résultats de la rencontre entre les dirigeants syndicaux et patronaux, mardi dernier.

Cette décision de la CRO a été communiquée aux travailleurs au cours d'une assemblée spéciale des membres de l'Union mardi soir dernier.

C'est M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC, qui a lu en français la décision de la CRO tandis que M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, donnait la version anglaise.

M. Gérard Picard, qui assistait à la réunion et qui avait participé au cours de l'après-midi à des discussions entre les représentants syndicaux et ceux de la compagnie sur la décision de la Commission, a déclaré que la compagnie, en refusant de discuter sérieusement les questions en litige pour se retrancher derrière la décision de la CRO et des procédures légales qui peuvent en décou-

ler, avait perdu une belle occasion de régler définitivement le problème.

Il a ajouté que si la Canadian Vickers s'en tenait à des discussions légales, l'Union et la CTCC feraient de même, ce qui n'avancerait pas beaucoup la construction des navires de la Vickers.

Quant à la CTCC, elle appuiera les travailleurs dans toute la mesure du possible.

De son côté, M. Payne a ajouté que si la CTCC avait pu venir à bout de la résistance de l'Aluminium Co. et de la Johns-Manville, elle pourrait faire une dure lutte à la Canadian Vickers.

À la clôture de l'assemblée, les travailleurs ont décidé de demander un audition de la CRO pour clarifier certains points de la décision qui semblent obscurs et ils ont autorisé leur comité à prendre toutes les mesures devant leur rendre justice.

Entre parenthèses, on ne peut s'empêcher de comparer cette décision de la CRO relativement à la Vickers à celle qu'elle rendait l'hiver dernier dans le cas des tisserands de Magog. Elle leur avait alors ordonné de retourner au travail et de suivre la procédure des griefs, tout comme elle le fait actuellement à la Vickers.

Il est à noter que les tisserands de Magog ont accepté de retourner au travail comme le demandait la CRO mais... leur problème n'est pas encore réglé. C'est ce qui fait réfléchir les employés de la Vickers.

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 19

Images de MARIE PIGNAL



1. Assis sur la barque de Pierre, Jésus parle à la foule. Lorsqu'il a fini, il dit au pêcheur: "Jetez les filets". "Mais, lui dit le pêcheur penaud, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre... Enfin, puisque vous le voulez, je vais lancer le filet", et la barque s'éloigne, suivie d'un autre bateau, car il faut être deux pour la manoeuvre du filet.



2. On lance le filet, les 2 barques manoeuvrent pour le dérouler sur un grand espace qui encerle le poisson... quand il y en a! Enfin, puisque le Maître a parlé, avec lui on ne sait jamais... Au bout d'une heure, Pierre donne l'ordre de remonter le filet: comme il est lourd! C'est incroyable, il y a une multitude de poissons! Jamais on n'a vu chose pareille, les mailles du grand filet craquent...



3. La barque est pleine. Pierre fait signe à l'autre barque où sont Jacques et Jean de venir les aider. On remplit tellement les deux barques que l'eau affleure le bord, et il faut ramer doucement pour revenir au rivage.



4. Arrivés au rivage, tout le monde se précipite pour voir cette pêche miraculeuse; les apôtres sont saisis de stupeur et Pierre qui est un impulsif se jette à genoux devant cet homme extraordinaire: "Seigneur ne restez plus avec moi, je ne suis qu'un pauvre homme..." A cette humble sincérité, Jésus répond par la plus magnifique promesse.

Neither Labor Board Decision Or Legal Procedures Will Build Ships For Vickers

Following Canadian Vickers application to the Q.L.R.B. to have the National Union of Vickers Employees (CCCL) decertified, the Board rendered its decision on Monday of this week.

The company was requested by the Board to open its doors to the employees on Wednesday morning and the Union members were ordered to return to their jobs the same day.

An overcrowded union mass meeting was held Tuesday at 5.00 p.m., in the union hall and the members were advised of the QLRB decision.

The members were addressed by

Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL, Mr. S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation, and by Mr. Philippe Girard, organizer of the CCCL.

These unions officials met with management previous to the meeting and asked company officials to reopen direct negotiations but this, the company refused, claiming they will follow QLRB decision and legal procedures.

As Le Travail reaches press deadline, the Union announced it will confer immediately with its legal representatives to adjust existing differences of opinions between Union and Company about the interpretation of the QLRB's decision.

Union also intended to demand a meeting with the QLRB. In the meantime while the Company refuses to reopen direct negotiations and persists in using delaying tactics, no work on ships in Canadian Vickers is being accomplished.

CONVENTION DELEGATES ...

(Continued from page 12)

"It is necessary now that you assume your responsibilities as Catholic men in a more complete way."

Jean Marchand, secretary general of the C.C.C.L. union in his opening address said there is a need for a campaign to educate the Quebec public on labor's current problems.

He said Quebec's hostile climate "is unbreathable because many people do not understand the difficulties currently faced by labor".

Convention delegates also suggested that the Provincial Government make the Rand Formula available by law to any union seeking it.

The Rand Formula requires all employees to pay union dues but leaves actual membership in the union on a voluntary basis.

Delegates adopted a Montreal Central Council resolution requesting the C.C.C.L. executive to press the Quebec government for an amendment in the Quebec Labor Relations Act so the formula could be applied when desired by a union.

Another resolution put forward by public service employees and

adopted by the congress suggested that jurisdiction of arbitration boards set up to hear disputes between municipal or school employees and their employers be clearly established. In this way action contesting the jurisdiction of the boards would be avoided.

The delegates were praised for their support of the striking United Steelworkers of America (C.L.C.) local at Murdochville.

Canon Henri Pichette, chaplain of the C.C.C.L. union said "Never before has your union supported the actions of unions outside your organization as you recently did in the case of Murdochville. You are to be congratulated for this action".

Arguments in favor of affiliation were probably best summed up by Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union when he said it was becoming more and more obvious that workers could bargain more effectively when negotiations are made as a group rather than individually.

Before affiliation can actually take place, the 1,000,000-member Canadian Labor Congress will have to study the request to this effect and decide if the terms are acceptable.

Hausse de \$4 à \$8 par semaine aux employés de Lamy Prélarts de Québec

Le Syndicat catholique des employés de magasins de Québec, Inc., vient de conclure une convention collective de travail avec Lamy Prélarts Ltée, pour ses deux magasins situés à 774, est St-Joseph et 187, ouest St-Vallier, Québec.

Cette convention collective sera en vigueur pour un an, à compter du 1er juin 1957. Parmi les principaux avantages obtenus, il convient de souligner les suivants:

- a) Une augmentation de \$4 à \$8 par semaine, sur les salaires réellement payés. Cette augmentation rétroactive au 1er juin 1957 représente une augmentation moyenne de \$5 par semaine, pour tous les employés tant féminins que masculins.

stipule une sentence exécutoire.

- f) Le régime syndical prévoit le maintien d'affiliation et la retenue syndicale obligatoire.

De plus, les taux de base de la convention ont été augmentés de \$2 et de \$3 pour les employés féminins et de \$3 et de \$4 pour les employés masculins.

- b) Durant les mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août et septembre, les employés bénéficieront d'une journée complète de congé payée à tous les quinze (15) jours. Ces congés sont accordés en plus de treize (13) congés payés statutaires. En particulier, notons qu'à l'occasion du premier de l'an, les employés auront une vacance de trois (3) jours consécutifs à savoir: le premier de l'An, le lendemain du premier de l'An et le surlendemain du premier de l'an.

- c) Les employés bénéficieront, chaque année, après un an de service, de huit (8) jours de congé en maladie payés. Ces jours de congé en maladie seront cumulatifs jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix (90) jours.

- d) La clause d'ancienneté améliorée stipule que dans les cas de promotion, lorsque le plus ancien en service continu peut remplir la fonction pour laquelle une promotion doit être accordée, il aura la préférence.

Dans le cas de réduction du personnel, de réembauchage, l'employé senior sera le dernier à être mis à pied et le premier à être rappelé à l'ouvrage.

- e) Les articles se rapportant au Comité des griefs et à l'arbitrage ont été grandement améliorés. En effet, le représentant syndical aura accès à la liste de paie de l'employeur. De plus, l'arbitrage des griefs

**BE UNION!
BUY UNION!**
always look for the Union label

Elle épargne afin de pouvoir continuer à étudier la musique



Il épargne en vue de faire, avec sa femme, un long voyage en auto

TOUS DEUX ont un compte en banque et un motif pour épargner

Atteindrez-vous ou bien manquerez-vous votre objectif? Cela peut dépendre des économies que vous déposez, maintenant, à votre compte en banque.

Vos économies ne s'accumuleront pas sans que vous fassiez des sacrifices, après vous être tracé un plan bien arrêté. Mais, à mesure qu'elles augmentent, le sentiment que vous avez de réussir, d'être dans la bonne voie, fait plus que compenser vos efforts.

Votre compte en banque met à votre disposition de l'argent liquide qui vous aidera à parer à toute éventualité ou qui vous permettra de profiter, le cas échéant, de quelque occasion favorable. Quel que soit l'objectif que vous vous proposez et quelque usage que vous fassiez finalement de votre argent, vous serez toujours bien aise de l'avoir épargné.

Faites fructifier vos économies à la banque, vous aussi.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Convention Delegates Vote For Affiliation With Canadian Labor Congress

By a majority vote delegates to the 36th Annual Convention of the C.C.C.L. Union held in Quebec City last week favored affiliation with the Canadian Labor Congress (CLC).

Discussion on this big question opened last Friday before the 500 delegates who were attending the convention and after discussions had terminated the vote was taken.

Affiliation was approved in principle at last year's C. C. C. L. convention. Supporters feel a link with the national labor body will give a united front to the labor movement in general.

The C.C.C.L. will control its internal organization as well as matters of doctrine but will abide by the constitution and policies of the Canadian Labor Congress.

The C.L.C. will appoint a vice-president to represent Quebec on its national executive.

It will also print its publications in French and English and supply simultaneous translations at its meetings.

The C.C.C.L.'s name will be changed and its constitution changed to guarantee against discrimination on racial, religious, color or language grounds.

Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union spoke in support of affiliation during convention

meetings last week and said delegates should consider the conditions of affiliation with an eye to bringing about unity of Canada's Trade Unions.

Mr. Picard then told the convention "should certain conditions of affiliation prove unsatisfactory to some delegates all they have to do is to come out and say so. The entire delegation will then decide what ought to be done".

Affiliation of the C.C.C.L. with the Canadian Labor Congress was approved "in principle" at last year's convention.

Since last January representatives of the C.C.C.L. union have met with leaders of the Canadian Labor Congress and exchanged views and correspondence on the

conditions of affiliation.

Unity will be achieved by having the C.C.C.L. affiliate as a national union with the Canadian Congress.

Archbishop Maurice Roy of Quebec delivering his sermon at the opening of the convention told delegates that Catholic labor has reached its maturity and it is time it shoulders its own responsibilities and relies less on church support except in matters of social doctrine.

He said labor groups perhaps have had the impression lately that the Roman Catholic hierarchy in Quebec is not as interested in labor problems as in the past.

"If you have let such feelings seep into your minds, it is because you have not observed that the maturity of your movement and the complexity of society have made such interventions by the church's hierarchy less necessary and opportune."

(Continued on page 11)

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Negotiations Still Deadlocked

As Le Travail goes to press the situation at Canadian Vickers remains as usual with workers of the marine department holdings daily meetings in the union hall.

The 36th annual convention of the C.C.C.L. Union which was brought to a close last Saturday kept officers of the Union very busy.

The meetings were called by the Marine Workers in protest to the stalling tactics of the Company in delaying the signing of the new collective labor agreement to replace the expired contract which was up on September 1st 1957.

The Union has received no offer to resume negotiations at the time of writing and now that convention business has been finished Union officers will be in a position to devote more of their time and effort to the situation at Canadian Vickers.

The Marine Workers' greatest "beef" is the fact that the company finalized labor agreements with the other Unions in the shipyard and although these contracts have not yet been signed the workers are drawing wage increases in their pay envelopes for the past few weeks.

The fact of differentials in wage rates between identical tradesmen in the Marine and Industrial Divisions constitutes another sore point among the Marine Workers who rightly claim they are entitled to the same rates of pay when they are doing the same jobs as the other highly paid workers.

Discrimination of workers in any establishment never promoted harmony and only tends to destroy good labor management relations.

A wage increase of 46 cents an hour would bring the marine worker on an equal salary scale with machinists, boiler-makers, pipefitters and coppersmiths.

Text Of The Resolution Adopted On Affiliation

1.—The C.C.C.L. officially asks for affiliation to the Canadian Labor Congress.

2.—The C.C.C.L. recognizes its first obligation in the event of affiliation will be to conform to the constitution of the Canadian Labor Congress to its policies and its rules while taking count the dispositions of the present agreement.

3.—From the date of affiliation the C.C.C.L. union will have the standing of a national union affiliated to the Canadian Labor Congress. It is agreed that all organizations affiliated to the C.C.C.L. union will form part of this national union.

4.—To avoid any confusion the C.C.C.L. will choose an appropriate name in connection with its new statute.

5.—No discrimination will be used in the case of language, nationality, race, sex or religion. The C.C.C.L. will hold to this principal in the constitutional modifications which shall be in use following its affiliation to the Canadian Labor Congress.

6.—The C.C.C.L. will retain all its autonomy and its doctrine and internal structure.

7.—Following affiliation to the C.L.C. the C.C.C.L. will cease to exist as a central union on the Canadian plan and will re-examine the opportunity to maintain its affiliation with the International Confederation of Christian Unions.

8.—The C.C.C.L. will continue to hold its conventions in conformity with the constitution but adopted resolutions will be transmitted to the Canadian Labor Congress if they are subject to federal jurisdiction.

9.—At the next Convention of the Canadian Labor Congress the executive committee of the C.L.C. will recommend the creation of a fourth vice-president for the Province of Quebec.

10.—The C.L.C. will continue to publish in French and English its Constitution, Rules, the Monthly Revue and its reports and bulletins to affiliated organizations. In addition, when regular or special conventions are held a translation service of deliberations will be printed in both languages and will be at the disposition of all delegates.

11.—The rights and privileges accorded to the C.C.C.L. in the present agreement can only be modified with the consent of both parties.

The Professional Defence Fund

The Per Capita Is Fixed According To The Salaries Of Members Of Each Union

The delegates to the CCCL convention adopted a report of a committee suggesting the per capita turned over to the Professional Defence Fund would vary at fixed rates according to the average salaries of members of each local union.

The report adopted by the convention follows:

- 1.—Our Committee recommends to the Convention that from the first of March 1958 the per capita turned over to the Professional Defence Fund vary and that it should be fixed according to the salaries of members of a local union.
- 2.—This annual revenue will be established each year on January 1 and put in force on the first of June.
- 3.—Federations or locals with the aid of Central Councils for non-federated locals will furnish to the C.C.C.L. the annual monies of local members.
- 4.—In case of difficulty in finding the average annual reve-

nue the case will be referred to the Statistical Office of the Confederation Assembly.

- 5.—In case of conflict between the C.C.C.L. executive and or the Federation and the local concerned, the Confederation Assembly will render the final decision.
- 6.—During the setting up period for fixing a new per capita rate the local will pay the minimum rate of 35 cents or the amount paid at the moment of conflict.
- 7.—Here is the recommendation of our Committee concerning the fixing of new per capita rates:
 - (a)—We suggest that the rates for unions under the Public

Services Act remain at 35 cents.

(b)—For the other locals we suggest the following new per capita rates be put in force:

For salaries up to \$44.99, 35 cents monthly per member.

For salaries of \$45.00 to \$54.99, 45 cents monthly per member.

For salaries from \$55.00 to \$64.99, 55 cents monthly per member.

For salaries from \$65.00 to \$74.99, 65 cents monthly per member.

For salaries from \$75.00 to \$84.99, 75 cents monthly per member.

For salaries from \$85.00 and up, 85 cents monthly per member.